

COLLECTE DES TEXTILES

Comment se débarrasser de ses textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) usagés ?

Ayez la fibre du tri !



Vos vêtements sont usés ? Trop petits ? Plus à votre goût ? Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez qu'en faire ?

Des Points d'Apport Volontaire (PAV) de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) usagés sont à votre disposition à proximité de chez vous.

Quoi mettre dans les PAV ?

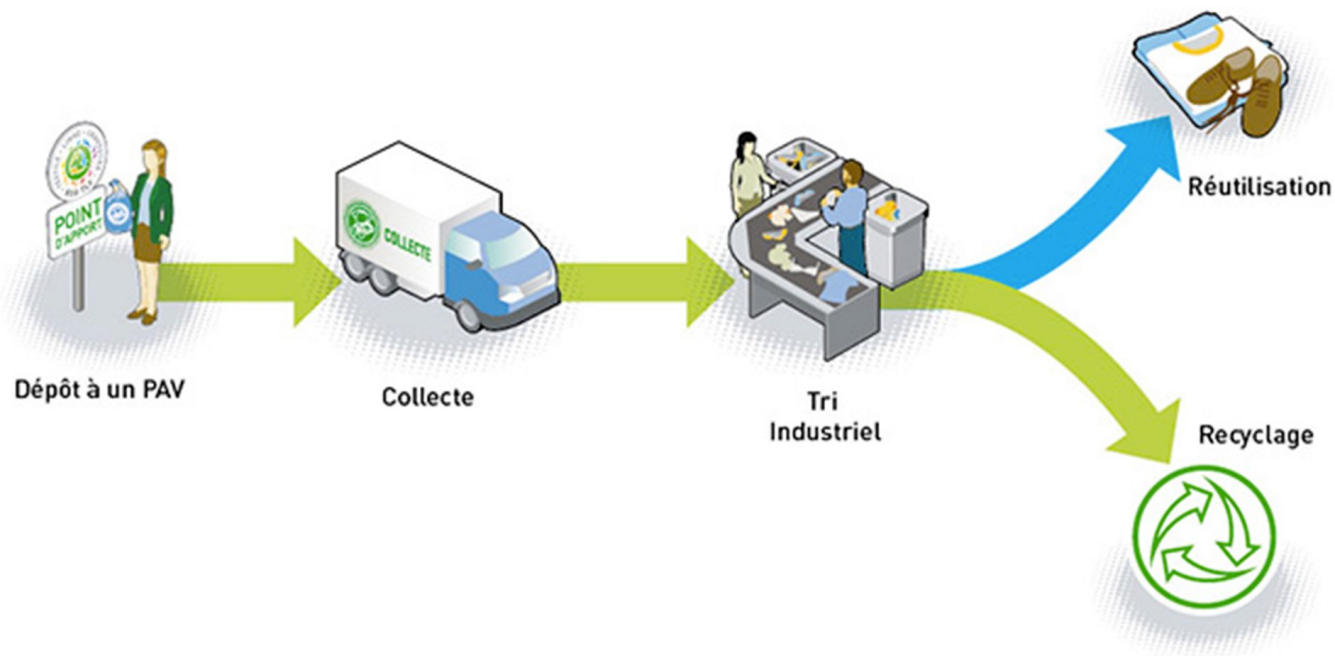
Les vêtements et les chaussures que vous ne portez plus ; le linge de maison dont vous n'avez plus l'usage. Les articles apportés peuvent être usés, ceux qui ne sont pas reportables en l'état seront recyclés pour faire de nouveaux produits !

En revanche, n'y mêlez pas ce qui a servi aux travaux ménagers ou de bricolage (s'ils sont souillés par des produits chimiques, des graisses, etc.) ou les TLC mouillés. Ils doivent être mis à la poubelle ou directement en déchèterie.

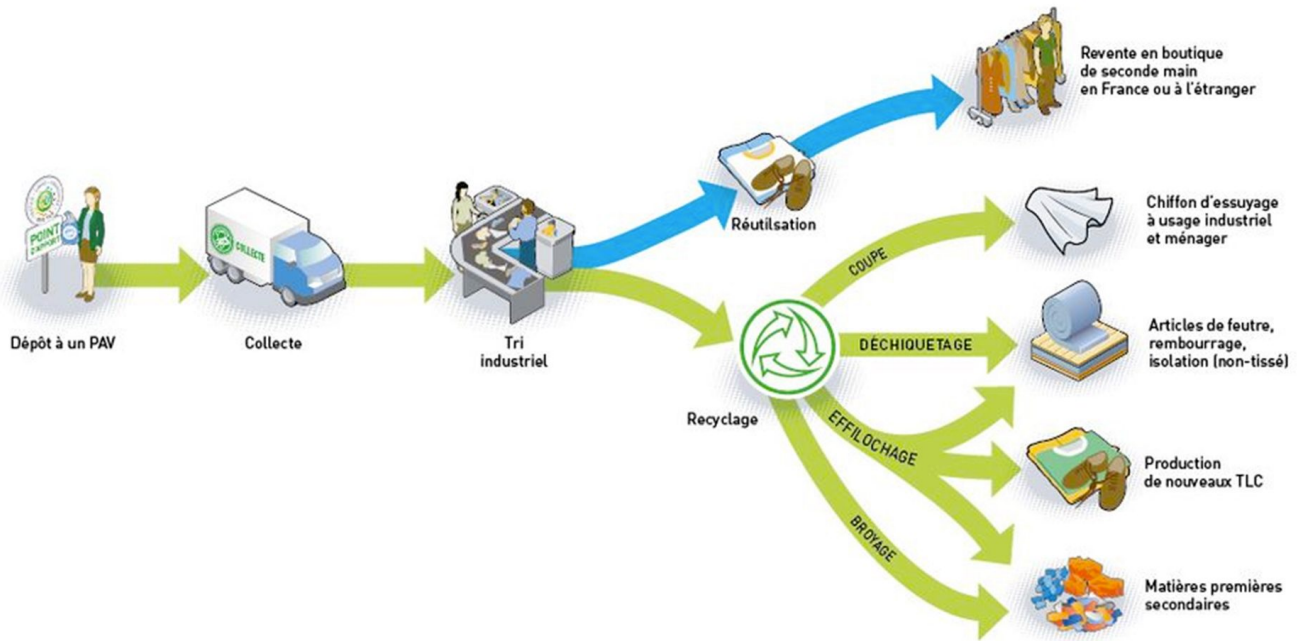
Comment faire ?

- Rassemblez les textiles propres et secs (même si usés) ;
- Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) car ils risquent de se séparer à l'ouverture du sac ;
- Fermez bien le sac ;
- Évitez les sacs trop volumineux (préférez ceux de moins de 50 litres) ;
- Pas besoin de repasser les vêtements ou le linge.

Que devient ce que vous apportez ?



Recycler les TLC, en quoi ça consiste ?



Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)

Où déposer mes textiles et chaussures dont je ne me sers plus ? □

Retrouvez ici la liste des Points d'Apport Volontaire situés près de chez vous

www.lafibredutri.fr